



CONVENTION-CADRE DE LA DYNAMIQUE REGIONALE DE CONCERTATION POUR L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) EN OCCITANIE

ENTRE

La Préfecture de la région Occitanie,
La Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,
Le Rectorat d'Académie Agricole d'Occitanie,
Le Rectorat de l'Académie de Montpellier,
Le Rectorat de l'Académie de Toulouse,
L'ADEME Occitanie,
L'Office Français de la Biodiversité,
L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie,
L'ARS Occitanie,
L'Agence de l'eau Adour-Garonne,
Le GRAINE Occitanie.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La conférence internationale des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, dit sommet de la Terre, qui s'est tenue à Stockholm en 1972, marque le début de l'éducation relative à l'environnement sur un plan international et institutionnel. En 1992, le sommet de la Terre à Rio entérine l'idée d'éducation et de participation citoyenne comme corollaire au développement durable.

Plus récemment en 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 « Transformer notre monde ». Il constitue le nouveau cadre de développement mondial reposant sur 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles dans les domaines de l'économie, du développement social et de la protection de l'environnement. Plusieurs de ces objectifs concernent l'éducation au développement durable. En particulier, il est inscrit dans les objectifs 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), l'objectif de « faire en sorte, d'ici à 2030, que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur

du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». De plus, l'objectif 13 qui concerne plus particulièrement le climat, mentionne comme moyen d'action le fait d'« améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. »

L'Accord de Paris ou convention-cadre sur les changements climatiques adopté lors de la COP21 (décembre 2015) précise dans son article 12 que « les Parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures pour renforcer l'action engagée au titre du présent Accord. »

En France, la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), propose des orientations et des priorités pour répondre aux grands enjeux environnementaux (changement climatique, rareté des ressources, risques sanitaires environnementaux) et à leurs conséquences économiques et sociales, avec une triple ambition : définir une vision intégrée à l'horizon 2020, transformer le modèle économique et social pour la croissance verte, favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous. Cette dernière ambition nécessite d'impulser la mutation nécessaire pour faire évoluer profondément les modes de pensée et changer les habitudes. La SNTEDD renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique au niveau national, européen et international (axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable ; axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles ; axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international).

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, une circulaire de 1977 donne naissance à l'éducation à l'environnement, qui devient éducation à l'environnement et au développement durable en 2004 et connaît plusieurs phases de généralisation ; elle est entrée dans le code de l'Éducation en 2013. L'EDD se positionne comme une éducation transversale, intégrée dans les programmes de toutes les disciplines de l'école primaire, au lycée général, technologique et professionnel. Elle vise à transmettre des compétences pour appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. L'EDD est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable (SNTEDD), elle contribue également à la dynamique des objectifs de développement durable (ODD). A la rentrée 2019, huit mesures concrètes sont mises en œuvre pour que les écoles et les établissements deviennent un terrain d'engagement pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Elles visent à permettre aux élèves d'être des acteurs majeurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées.

Depuis 2010, à l'initiative de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, la DRAAF développe en région la politique nationale pour l'alimentation (PNA) au travers d'actions de formation, de sensibilisation et de projets alimentaires de territoire (PAT). Cette dynamique, renforcée par la loi EGALim, soutient une production et une consommation responsables et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le ministère en charge de l'agriculture, au sein des établissements agricoles, s'inscrit dans une approche transverse de l'EDD qui conjugue des préoccupations économiques, écologiques, sociales, culturelles et démocratiques. À ce titre, elle concerne l'individu dans sa dimension professionnelle, citoyenne et humaniste. Dans l'enseignement agricole, les objectifs du développement durable sont en rapport avec :

- Les gestes et pratiques professionnels enseignés et les raisonnements qui les sous-tendent ;
- Les pratiques personnelles et sociales mises en œuvre au quotidien ;
- La place et le rôle de l'exploitation ou de l'atelier technologique ;
- Le fonctionnement de l'établissement.

En termes de formation, le développement durable est intrinsèquement intégré dans les différents enseignements avec une approche transversale. Ainsi, il est précisé dans l'ensemble des référentiels de diplôme que le développement durable est pris en compte dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Il est important de prendre en compte les éléments-clés relatifs au développement durable avec un objectif de compréhension et d'application aux domaines professionnels car il induit une approche à la fois systémique et analytique et suscite de nouvelles pratiques.

Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE 3), priorise les actions du PNSE 3 répondant aux préoccupations locales en Occitanie. Il est entré en vigueur en janvier 2018. Son premier axe vise à « Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens ».

La santé environnementale concerne chaque citoyen :

- en raison de l'impact sur la santé de l'exposition à des pollutions environnementales qui est plus ou moins bien connu ;
- du fait que chacun est acteur de sa propre santé et de celle des autres (concept de promotion de la santé) ;
- en tant que bénéficiaire pour faire prendre en compte le besoin d'un environnement favorable à la santé.

Dans ce contexte, les pilotes du PRSE3 ont fait le choix d'un axe transversal relatif à l'information / la sensibilisation / la formation en santé environnementale avec l'objectif de véhiculer un message cohérent, que les différents publics cibles pourront s'approprier, grâce à une pédagogie adaptée.

Il s'agit bien d'inciter au changement de comportements. Pour ce faire, il est souvent nécessaire de dépasser le transfert d'informations et les messages injonctifs, à travers des projets éducatifs visant à rendre les publics acteurs de leur santé et de leur environnement.

Enfin, les Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 des deux anciennes régions composant l'actuelle région Occitanie prévoient le soutien de dispositifs en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La Région a adopté le 23 mars 2018 sa « Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, pour une région écocitoyenne réussissant sa transition écologique et énergétique ». Cette stratégie vise à faire de la région Occitanie un espace propice à l'émergence et au renforcement d'actions éducatives dans tous les territoires régionaux (notamment ceux où il y a eu, jusqu'à présent, pas ou peu d'actions d'EEDD), à un élargissement des publics ciblés et à un accroissement de la participation citoyenne.

L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'EEDD peut être définie comme ayant « vocation à apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement, leur permettant de comprendre la complexité de ces enjeux et d'agir, pour devenir acteurs de la transition écologique. Véritable éducation à la responsabilité, l'EEDD est au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté, ses méthodes pédagogiques sont fondées sur la réflexion collective, le débat et la démocratie participative. » (Avis du Conseil Economique Social et Environnemental, novembre 2013)

L'EEDD vise à faire comprendre la complexité du monde auquel nous appartenons, à éveiller l'esprit d'initiative pour agir et vivre ensemble en :

- S'adressant à tous, partout et tout au long de la vie, par des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation par et pour l'environnement, au contact du terrain ;
- Développant des pédagogies actives et participatives, avec une approche sensible et rationnelle ;

- Assurant la construction de liens entre les personnes et la nature, faisant vivre des valeurs humanistes et inscrivant les habitants dans la vie citoyenne.

L'EEDD est un maillon nécessaire à l'accompagnement des politiques publiques, démarches, plans et schémas régionaux en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle donne des clés pour comprendre, agir et permettre que les transformations soient appropriées par le plus grand nombre, en concourant à la mise en mouvement des citoyens et des parties prenantes en faveur de la transition. La dynamique régionale de concertation doit favoriser une meilleure synergie des actions pour la transition écologique et énergétique régionale, grâce à la mise en lien des différents acteurs professionnels et relais concernés des territoires (Etat, organismes publics, collectivités, associations, acteurs socio-économiques).

L'ARTICULATION DES ECHELLES DE TERRITOIRES

Il pourra être proposé aux territoires qui en ressentent le besoin de mettre en place des dynamiques de concertation en « miroir » de la dynamique régionale, c'est-à-dire dont la finalité pourrait être similaire à celle définie à l'échelle régionale par les membres de l'Assemblée :

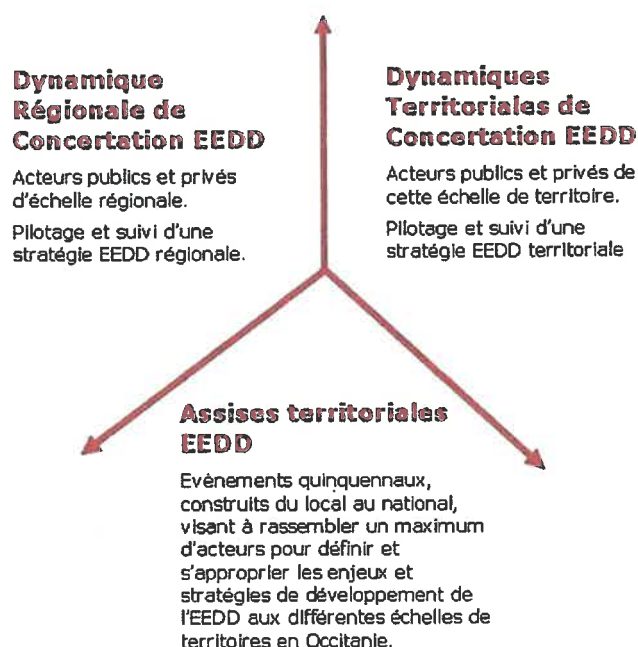
Ceci présentera les avantages suivants :

- Susciter les initiatives dans les territoires motivés,
- Permettre la participation de nombreux acteurs divers, à des échelles de territoire favorisant la proximité,
- A terme, favoriser la cohérence entre les stratégies territoriales et régionales.

Le caractère ascendant de ces dynamiques en constitue un atout essentiel et est donc important à respecter, dans le sens où les acteurs concernés sont à même de définir l'échelle de territoire à laquelle ils souhaitent travailler. Certaines pourraient être départementales, d'autres plus locales, etc.

Les dynamiques de concertation EEDD en Occitanie pourront ainsi se concevoir à trois échelles, à l'instar du schéma ci-contre. Au-delà des instances régionales et territoriales de concertation, les Assises viendront ouvrir la dynamique, à intervalles réguliers, à l'ensemble des acteurs EEDD.

Ce type d'organisation permettra de structurer les dynamiques de concertation aux différentes échelles de territoire, tout en replaçant bien les Assises comme les temps de concertation larges et ouverts focalisés sur les enjeux stratégiques de chaque territoire.



OBJET DE LA DYNAMIQUE DE CONCERTATION EEDD OCCITANIE

→ FINALITES

- Ouvrir un espace de dialogue entre acteurs publics et privés d'échelle régionale, en vue de construire et de partager une vision stratégique de développement de l'EEDD en Occitanie.
- Contribuer, par ce développement, à la transition écologique et énergétique du territoire régional.

→ OBJECTIFS

- Partager un cadre commun, des valeurs et des grands objectifs liés au développement de l'EEDD sur le territoire régional. Ceci particulièrement entre l'Etat, les organismes publics, les collectivités et les associations.
- Rendre lisible et visible une stratégie régionale concertée.
- Favoriser l'implication dans l'EEDD d'acteurs à priori éloignés de ces préoccupations.
- Participer à une meilleure articulation des politiques publiques liées à l'EEDD. Ceci entre les différentes entités publiques d'échelle régionale d'une part (Etat, Région, Agences etc.), ainsi qu'entre les politiques publiques menées à différentes échelles de territoire, allant de l'échelle locale à l'échelle européenne.
- Favoriser l'intégration d'un volet EEDD dans toutes les politiques publiques territoriales pertinentes.
- Créer un espace d'échange et de dialogue entre les acteurs publics d'une part et les associations d'EEDD représentées par leurs réseaux d'autre part.

→ MOYENS OPERATIONNELS

- Organiser les Assises EEDD en région.
- Mettre en place des moyens de communication pour promouvoir l'EEDD, dans le cadre de cette stratégie.
- Assurer des échanges réguliers entre les acteurs de terrain (notamment associations d'EEDD locales sur le territoire) et les acteurs d'échelle régionale.

MEMBRES PERMANENTS DE LA DYNAMIQUE REGIONALE DE CONCERTATION EEDD OCCITANIE

Les travaux préparatoires pour la construction de la nouvelle dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie ont fait apparaître un consensus sur la nécessité d'une représentativité des membres de la dynamique de concertation, pour un dialogue efficace sur un territoire régional très étendu.

Aussi, sont directement représentés au sein de la dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie et par conséquent signataires de la présente convention :

- L'Etat et ses établissements publics : Préfet de Région, Recteur d'académie agricole d'Occitanie, Rectrice de l'Académie de Montpellier et Recteur de l'Académie de Toulouse, Directeur Régional de l'ADEME Occitanie, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Directeur Régional Occitanie de l'OFB, Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie,
- La Région Occitanie,
- Le GRAINE Occitanie.

Afin de permettre une concertation large, la participation à la dynamique pourra être ouverte autant que de besoin à d'autres partenaires publics et privés, notamment d'échelle régionale, tels que par exemple : l'association des PNR, les chambres consulaires, les organismes de formation (CNFPT...), ou autres.

GOVERNANCE ET CO-ANIMATION

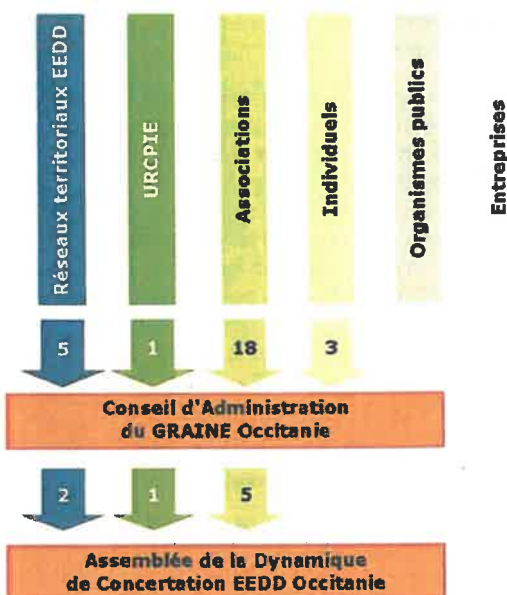
La gouvernance de la dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie s'appuie sur deux instances de concertation en charge de la coanimation de la dynamique : l'Assemblée plénière et le Comité restreint.

→ L'ASSEMBLEE PLENIERE

Elle rassemble les signataires de la convention-cadre, avec possibilité d'inviter des membres extérieurs en fonction de l'actualité et des opportunités du moment. Chaque membre signataire sera représenté par deux représentants, à l'exception du GRAINE Occitanie.

La représentativité des associations d'EEDD au sein de cette Assemblée plénière se structurera selon le format du Conseil d'Administration du GRAINE Occitanie (cf. ci-contre). Le collège des réseaux territoriaux disposera de 2 représentants ; l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) disposera d'un représentant. Le collège des associations disposera de cinq représentants. De plus, le Président du GRAINE Occitanie sera membre de droit de l'Assemblée.

L'Assemblée se réunira au minimum une fois par an.



→ LE COMITE RESTREINT

Le Comité Restreint est constitué d'un représentant des services de chacun des signataires. Il a pour rôle d'organiser les réunions de l'Assemblée plénière de la Convention-cadre et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Le Comité Restreint se réunira autant que de besoin et à minima avant chaque réunion de l'Assemblée.

La coanimation du Comité Restreint est assurée par les services techniques de la DREAL Occitanie, de la Région Occitanie et du GRAINE Occitanie.

DUREE DE LA CONVENTION

Cette Convention-cadre est conclue entre les signataires pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

Elle est modifiable par avenant.

Fait en 12 exemplaires,

A Toulouse, le - 6 AVR. 2021

Les 1.1 signataires de la Convention-cadre EEDD Occitanie

Pour la Préfecture de la région Occitanie
Le préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne
Etienne Guyot

Pour la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,
Carole Delga, Présidente

Pour le Rectorat d'Académie Agricole d'Occitanie
Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie, Florent Guhl

Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Sophie Béjean

Pour l'Académie de Toulouse,
Le recteur d'académie, Mostafa Fourar

Pour l'ADEME Occitanie,
Le Directeur régional, Michel Peyron

Les 11 signataires de la Convention-cadre EEDD Occitanie

Pour l'Office Français de la Biodiversité
Le Directeur régional, Hervé Bluhm



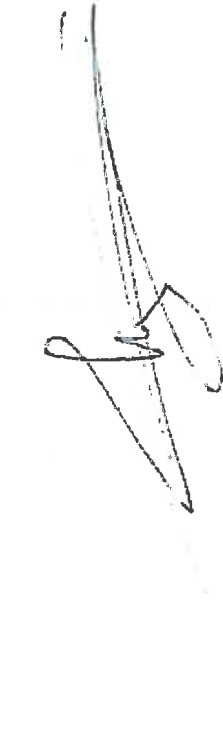
Pour l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie
La Présidente, Véronique Vinet



Pour l'Agence régionale de Santé Occitanie
Le Directeur général, Pierre Ricordeau

Pour le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de Santé Occitanie
et par délégation de l'Agence régionale de Santé Occitanie

Dr Jean-Baptiste MORFOISSE



Pour l'Agence de l'eau Adour Garonne
Le Directeur général, Guillaume Choisy

Pour le GRAINE Occitanie
Le Président, Jean-Paul Salasse

